



Module 2. L'exploitation sexuelle des jeunes en ligne

L'EXPLOITATION SEXUELLE AU CANADA

GUIDE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

DURÉE : 60 MINUTES

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE : Identifier et analyser les types de cyberviolence sexuelle.



Matériel d'accompagnement

- **Fiche de l'élève** — Module 2 à télécharger ou à imprimer

Préalables : Avoir complété le Module 1 — Comprendre l'exploitation sexuelle des jeunes

Notes : Avoir accès à Internet

Cette ressource pédagogique peut être utilisée en classe présentielle ou virtuelle. Les activités peuvent se faire individuellement, en équipe ou en groupe-classe.

Soutien aux élèves

Lorsqu'une discussion affecte vos élèves :

Jeunesse, J'écoute offre un service de soutien 24/7 gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe le problème. L'élève peut :

- Envoyer le mot PARLER au 686868.
- Appeler le 1-800-668-6868.

Ce module s'intègre au Curriculum de l'Ontario :

Niveau	Programme-cadre	Cours	Domaines
12 ^e	Études canadiennes et mondiales	Enjeux mondiaux : une analyse géographique (CGW4C)	D. Transformation des sociétés (D3.2)
12 ^e	Études canadiennes et mondiales	Politique canadienne et mondiale (CPW4U)	B. Politique internationale (B2.3)



Contenu sensible

Ce module aborde des sujets sensibles.

- Présenter le contenu avec respect et tact.
 - Rappeler aux élèves qu'elles et ils peuvent vous parler en tout temps si le contenu les met mal à l'aise ou leur rappelle d'une situation difficile.
 - Rappeler aux élèves qu'elles ou ils peuvent s'absenter ou se retirer de l'activité.
 - Au besoin, vous pouvez informer les parents que ces sujets seront abordés en classe.
-

A. Comment Internet peut-il être utilisé pour exploiter sexuellement des jeunes ?

A.1. Les risques du monde virtuel

1. Lire avec les élèves la section **A.1 de la Fiche de l'élève**.



Conseil d'adaptation

- Inviter les élèves à lire la section **A.1 de la Fiche de l'élève** seule ou seul en premier.
 - Demander aux élèves s'il y a des termes ou des concepts qu'elles ou ils ne comprennent pas.
-

2. Inviter les élèves à répondre aux questions de la section **A.1 de la Fiche de l'élève**.



Conseil d'adaptation

- Inviter les élèves à répondre aux questions de la **section A.1 de la Fiche de l'élève** en petits groupes.
-

3. Corriger en groupe-classe.



**Corrigé****ⓘ Attention**

Les réponses des élèves peuvent varier. Le corrigé propose seulement des pistes de réponses.

• Question 1

- Les crimes commis par message texte et au moyen de messages sur les plateformes de médias sociaux sont également considérés comme des cybercrimes.

• Question 2

- Internet peut aider à favoriser un sentiment d'appartenance chez les enfants et les jeunes, grâce aux salons de clavardage et aux plateformes de médias sociaux permettant de mettre en contact des personnes ayant des valeurs et des intérêts communs.

• Question 3

- Les communautés virtuelles peuvent aussi utiliser Internet comme plateforme aux fins d'exploitation sexuelle commerciale, c'est-à-dire pour y acheter et y vendre du matériel montrant l'exploitation sexuelle d'enfants, et offrir aux acheteurs la possibilité de formuler des demandes précises de contenu auquel ils aimeraient avoir accès.

- **Question 4**

- Selon le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE), près de **la moitié (48 %)** des images et des vidéos montrant l'exploitation sexuelle d'enfants réapparaissent en ligne après leur retrait.

- **Question 5**

- Les recherches montrent que le « **sextage,** » c'est-à-dire **la création et l'envoi de ses propres images à caractère sexuel**, implique souvent des jeunes et est devenu plus courant avec **les avancées technologiques** et **l'utilisation accrue des téléphones intelligents** au sein de ce groupe d'âge.

- **Question 6**

- **L'évolution des technologies numériques** multiplie les occasions de commettre des crimes liés à Internet, notamment l'exploitation sexuelle des enfants en ligne.

- **Question 7**

- La **permanence** des images numériques sur Internet contribue davantage aux effets négatifs parce que les victimes estiment qu'elles n'ont **aucun contrôle** sur les personnes qui **consultent** ou **partagent** leurs images.



Pistes de discussion

- Penses-tu que l'accès aux réseaux sociaux devrait être réservé aux adultes seulement (c'est-à-dire, les personnes âgées de 18 ans et plus)? Pourquoi?
-

B. Quels sont les types de cyberviolence sexuelle ?

B.1. Le conditionnement

1. Lire avec les élèves la section **B de la Fiche de l'élève.**
2. Lire avec les élèves la section **B.1 de la Fiche de l'élève.**
3. Présenter la vidéo de la section **B.1 de la Fiche de l'élève.**



Important

Visionner la vidéo avant de la montrer aux élèves pour s'assurer qu'elle est appropriée pour votre classe.

4. Inviter les élèves à répondre aux questions de la section **B.1 de la Fiche de l'élève.**
5. Corriger en groupe-classe.



Corrigé



Attention

Les réponses des élèves peuvent varier. Le corrigé propose seulement des pistes de réponses.

- **Selon toi, qu'est-ce que le conditionnement ?**
 - Une ou un adulte qui développe une relation avec une personne mineure pour avoir des contacts sexuels avec elle.
 - Une ou un adulte qui fait semblant d'être l'ami d'une personne mineure pour avoir des relations sexuelles avec elle.
 - Une ou un adulte qui manipule une personne mineure pour l'obliger à avoir des relations sexuelles avec elle.
- **Quels sont les objectifs du conditionnement ?**
 - Abuser une personne survivante sexuellement.
 - Obtenir ou prendre des photos et des vidéos à caractère sexuel d'une personne mineure.

B.2. Le « capping »

1. Lire avec les élèves la section **B.2 de la Fiche de l'élève**.
2. Présenter la vidéo de la section **B.2 de la Fiche de l'élève**.



Important

Visionner la vidéo avant de la montrer aux élèves pour s'assurer qu'elle est appropriée pour votre classe.

3. Inviter les élèves à répondre aux questions de la section **B.2 de la Fiche de l'élève**.
4. Corriger en groupe-classe.

**Corrigé****i Attention**

Les réponses des élèves peuvent varier. Le corrigé propose seulement des pistes de réponses.

• Qu'est-ce que le « capping » ?

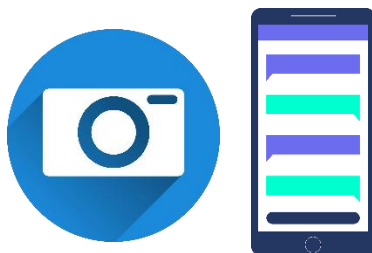
- Enregistrer ou prendre des captures d'écran d'une personne mineure en train de se déshabiller ou d'avoir des relations sexuelles sans qu'elle le sache.
- Manipuler ou tromper une personne mineure afin de l'amener à envoyer des photos ou des vidéos à caractère sexuel.

• Quel est l'objectif du « capping » ?

- Obtenir, vendre ou partager du matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels.

B.3. Le sextage et la sextorsion

1. Lire avec les élèves la section **B.3 de la Fiche de l'élève**.
2. Présenter la vidéo de la section **B.3 de la Fiche de l'élève**.





Important

Visionner la vidéo avant de la montrer aux élèves pour s'assurer qu'elle est appropriée pour votre classe.

3. Inviter les élèves à répondre aux questions de la section **B.3 de la Fiche de l'élève.**
4. Corriger en groupe-classe.



Corrigé



Attention

Les réponses des élèves peuvent varier. Le corrigé propose seulement des pistes de réponses.

- **Qu'est-ce que le sextage ?**
 - Prendre, envoyer ou partager une photo ou une vidéo à caractère sexuel de nous-même ou d'une autre personne.
- **Qu'est-ce que la sextorsion (ou l'extorsion sexuelle) ?**
 - Menacer d'envoyer une photo ou une vidéo à caractère sexuel d'une personne à d'autres personnes pour obtenir quelque chose. C'est une forme d'intimidation.

- **Pourquoi le sextage est-il dangereux ?**

- La personne dans la photo ne peut pas contrôler à qui la photo sera envoyée.
- Lorsque la personne dans la photo est mineure, des accusations de production, possession et distribution de matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels pourraient être déposées contre les personnes concernées.
- Il y a un plus grand risque de sextorsion.



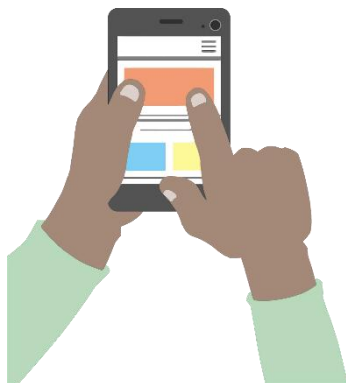
Piste de discussion

Pourquoi une personne de 16 ans peut légalement consentir à une activité sexuelle, mais ne peut légalement envoyer une photo intime d'elle-même ?



Pour aller plus loin

Pour apprendre davantage sur un sujet complémentaire, téléchargez la ressource pédagogique « Sextage » sur le site web de CliquezJustice.ca : <https://cliquezjustice.ca/ressources-pedagogiques/sextage>.



**Pour aller plus loin**

Pour plus d'informations sur les images et les vidéos à caractère sexuel, visitez « Les dangers en ligne : les images et vidéos à caractère sexuel » sur le site web du gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/campagnes/exploitation-sexuelle-enfants-en-ligne/images-videos-caractere-sexuel.html>.

B.4. Reconnaître les types de cyberviolence sexuelle

1. Lire avec les élèves la section **B.4 de la Fiche de l'élève**.
2. Inviter les élèves à répondre aux questions de la section **B.4 de la Fiche de l'élève**.
3. Corriger en groupe-classe.

**Corrigé****Attention**

Les réponses des élèves peuvent varier. Le corrigé propose seulement des pistes de réponses.

• Question 1

- Le conditionnement – La personne fait semblant d'avoir 17 ans pour développer une amitié et établir un lien de confiance avec Louis. Elle lui parle de ses intérêts, lui fait des compliments et demande qu'il garde leurs conversations secrètes. La personne développe cette relation avec Louis pour obtenir du matériel à caractère sexuel de lui. Elle se sert de son amitié

avec Louis pour gagner sa confiance et le rendre plus vulnérable à l'exploitation sexuelle.

- **Question 2**

- La sextorsion ou l'extorsion sexuelle – Jay commet de l'extorsion sexuelle parce qu'il utilise une image à caractère sexuel, générée par l'intelligence artificielle, comme moyen de pression pour obtenir de l'argent. Il menace de diffuser cette image sans le consentement de Samantha afin de la forcer à faire quelque chose qu'elle ne veut pas faire. La sextorsion repose justement sur cette menace de partager du contenu intime pour obtenir un avantage, comme de l'argent, d'autres images ou le contrôle sur la personne.

- **Question 3**

- Le capping – Karim a utilisé un logiciel spécialisé pour enregistrer une vidéo d'Hélène en train d'avoir des relations sexuelles avec son partenaire. Hélène n'a pas consenti à l'enregistrement de sa vidéo par Karim. Karim a manipulé Hélène pour obtenir du matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels.



Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : <https://cliquezjustice.ca/>.
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : www.cliquezjustice.ca/glossaire

Centre canadien de protection de l'enfance, « Document de formation Priorité Jeunesse ». En ligne :

https://content.c3p.ca/pdfs/C2K_CSA_PreventionTraining_Handout_fr.pdf.

Centre canadien de la protection de l'enfance, « Les abus pédosexuels : ça vous concerne ». En ligne :

https://content.c3p.ca/pdfs/C3P_ChildSexualAbuse_ItIsYourBusiness_fr.pdf.

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2026 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario